

# 103.9 - CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Toute détérioration des conditions météorologiques (orages électriques ou vents violents) doit obliger les arbitres à consulter les entraîneurs des équipes sur la pertinence ou non de poursuivre la partie. La décision finale revient toutefois aux arbitres de la partie, mais elle doit avoir comme objectif principal la protection de tous les intervenants de la partie.

---

Révision #1

Créé 2 mars 2023 05:13:53 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 16:18:16 par Baseball Québec